

Finances, achats et systèmes d'information

20lle

Décision nº 2021-269

**Objet :** Société LOGITUD Solutions – avenant n° 1 relatif au marché de maintenance MUNICIPOL GVe

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au maire pour traiter toutes les affaires relevant de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n° 2020-48 autorisant la signature du contrat de maintenance du logiciel MUNICIPOL GVe (Géo Verbalisation électronique) pour 11 terminaux,

Considérant la nécessité d'ajouter 3 terminaux au 1er janvier 2022,

APPROUVE l'avenant n°1 relatif au marché existant avec la société LOGITUD Solutions, pour une augmentation annuelle de 594,00 € HT soit 712,80 € TTC portant le montant annuel du marché à 3 056,50 € HT soit 3 667,80 € TTC.

AUTORISE le maire à signer l'avenant n° 1.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville

Sceaux, le 17 décembre 2021

Philippe LAURENT